



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Travail

Madame la Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg

Objet : Question parlementaire N°3362 du 18 décembre 2025 de Monsieur le Député Mars DI BARTOLOMEO et de Monsieur le Député Georges ENGEL concernant « Crise du secteur de la construction ».

Madame la Ministre,

En date du 18 décembre 2025, la question parlementaire sous rubrique a été transmise pour compétence conjointe du Ministre du Travail et du Ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme.

Je vous saurais gré de bien vouloir demander à Monsieur le Président de la Chambre des Députés d'accorder un délai de réponse supplémentaire jusqu'au vendredi 13 février 2026 aux Ministres impliqués dans l'élaboration de la réponse, étant donné que la collecte des éléments de réponse ne pourra pas être achevée jusqu'à l'échéance du délai imparti. En effet, des données statistiques devront être exportées par l'IGSS. En outre, la collecte des éléments de réponse nécessite la concertation supplémentaire avec le STATEC.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Luxembourg, le 6 janvier 2026

(s.) Marc SPAUTZ
Ministre du Travail